

ENSEMBLE
EN ARIÈGE

pour

un Autre
Tennis

PROJET DE DEVELOPPEMENT
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
2020 – 2024



Le Comité départemental est le représentant de la Fédération française de tennis et de la Ligue Occitanie. Il permet, par sa proximité, d'apporter toute l'information fédérale et technique aux clubs, en collaboration avec le C.D.O.S, les collectivités (Conseil Départemental notamment) et les services de l'Etat.

Le Comité départemental assure la promotion du tennis et un soutien auprès des clubs affiliés pour le développement de leurs activités.

Le projet départemental se développe sur plusieurs points :

A. LE SPORTIF

I. L'animation, l'éducation, la détection, l'élite des jeunes : 4 axes de développement pour favoriser l'accès du tennis chez les jeunes : une priorité.

- 1. Le tennis pour tous** permet de découvrir l'activité sous forme ludique sans contrainte liée à la compétition. Assurer les rassemblements départementaux (circuits des petits montagnards, tennis en fête)
- 2. L'éducation**, par la formation des enseignants en collaboration avec l'Education Nationale, le programme « tennis à l'école » permet la découverte de l'activité dans le cadre scolaire.
- 3. La détection**
Le conseiller sportif territorial (C.S.T) met en place la politique sportive régionale, l'objectif étant de pérenniser sur le long terme son poste afin d'assurer la continuité des missions :
 - Détection de jeunes prometteurs
 - Mise en place de rassemblements départementaux
 - Assurer la formation des initiateurs et AMT
 - Programmer des visites dans les clubs et écoles de tennis
 - Former et entraîner les jeunes suivis et coordonner les stages et groupes d'entraînements départementaux

- Animer l'équipe technique départementale et proposer des formations continues aux enseignants du département

4. **L'élite départementale**

Tout comme la détection, la formation de l'élite est programmée et mise en place par la ligue.

Le C.S.T a pour mission de suivre la formation et repérages des jeunes, avec les enseignants de l'équipe technique départementale (ETD).

Chaque année un calendrier de rassemblements sera mis en place et imprimé pour permettre une meilleure communication des possibilités de jouer en match.

Il devra être en relation régulière avec les enseignants de clubs, suivre les jeunes en compétition sur les tournois et TMC ciblés et aider à améliorer la qualité des clubs formateurs.

5. **Les compétitions départementales jeunes**

Le comité s'assurera d'une meilleure répartition possible des tournois jeunes en en faisant la promotion par l'envoi de mail aux publics concernés par les compétitions à venir.

La mise en place de rassemblements interdépartementaux et la création d'un tournoi organisé par le comité type TMC permettra aux meilleurs jeunes de se confronter et acquérir de l'expérience face aux meilleurs régionaux.

La commission jeunes, en étroite collaboration avec l'équipe technique départementale, mettra en place le championnat départemental individuel en proposant tous les deux ans maximum (selon un cahier des charges présenté aux clubs) un site d'accueil différent de manière à valoriser les capacités d'organisation des clubs accueillants.

II. Les adultes

1. **Les compétitions adultes**

Les championnats par équipe et individuels, phase départementale, les compétitions inter entreprise, permettent d'animer les clubs sur les périodes hors été.

Le comité s'assurera que les résultats soient bien saisis par la gestion sportive.

Véritables vitrines des clubs, les tournois permettent de créer une animation et favoriser le jeu.

L'accueil et le juge arbitrage sont des éléments essentiels à la réussite de l'événement.

Le comité organisera la promotion des tournois du département par l'envoi d'affiches dans les clubs ariégeois.

2. **Le tennis au féminin**

Les jeunes filles sont peu nombreuses en école de tennis et encore moins présentes dans le cadre compétitif.

Des projets, plus ludiques, leur seront proposés comme des rassemblements spécifiques organisés par le C.S.T. Des compétitions, dans le cadre d'un programme fédéral, aux formats plus courts sont proposées aux féminines adultes afin de pouvoir jouer avec moins de contraintes de temps.

Le comité soutiendra les clubs souhaitant s'inscrire dans une démarche en faveur du développement du tennis féminin en portant ce projet par une demande auprès de l'A.N.S.

Un projet de circuits de TMC féminins sera à l'étude, en collaboration avec les clubs souhaitant mettre en place ce circuit.

3. **Le tennis handisport**

Notre sport doit s'ouvrir par l'intermédiaire des clubs aux personnes souhaitant jouer malgré leur handicap.

Le comité sera soutien des clubs souhaitant mettre en place cette activité.

Des programmes de formation sont prévus au niveau fédéral pour former les enseignants auprès de ce public.

Le comité, par son C.S.T, relaiera l'information et pourra mettre en place un temps de formation continue auprès des enseignants et clubs.

B. LE DEVELOPPEMENT

III. Les Formations

1. **L'arbitrage et le juge arbitrage**

Le comité mettra en place des formations sur le département, en collaboration avec la commission régionale d'arbitrage, de juges arbitres interclubs (JAE) et arbitres (A) afin de qualifier plus de licenciés dans les clubs. La commission arbitrage incitera les clubs organisateurs de tournois à former des juges arbitres de tournois (JAT) En collaboration avec l'ETD, des temps de formation chez les jeunes du GAD seront mis en place afin de les sensibiliser à l'arbitrage. Les commissions arbitrage et jeunes, en collaboration avec les enseignants proposeront toute l'année et lors des compétitions départementales des temps d'apprentissage avec les enfants. La commission arbitrage mettra en place le challenge du jeune arbitre.

2. La formation des enseignants

Le C.S.T, en collaboration avec l'Education Nationale formera les enseignants du primaire souhaitant inscrire le programme « tennis à l'école » dans leur projet E.P.S. Toute l'année les enseignants professionnels du département bénéficieront de temps de formation continue mis en place par le C.S.T.

IV. Le comité, structure ressource pour les clubs.

Le comité permet aux clubs d'élaborer leurs propres projets sportifs, éducatifs, administratifs afin de pérenniser leur fonctionnement et obtenir des ressources financières.

La formation du dirigeant reste un axe essentiel pour le maintien du bénévolat sur les clubs.

Des temps d'information sur les nouveaux outils fédéraux (AEI, ADOC...), les aspects juridiques et financiers liés à la fonction de dirigeant seront organisés afin de répondre à la demande éventuelle.

Le conseiller en développement a un rôle prépondérant auprès des clubs pour leur proposer des activités fédérales et diffuser les informations.

Le C.S.T devra conseiller et soutenir, par des visites régulières sur le terrain, les enseignants et dirigeants dans leurs projets.

V. les projets de partenariat en faveur du développement de l'activité

Le partenariat signé avec le comité départemental de tennis de l'Aude a été pérennisé ces trois dernières années. Le projet se développera sur deux objectifs essentiels :

- Un partenariat sera mis en place avec le comité départemental de tennis de l'Aude. L'objectif est de créer du lien entre les clubs du pays d'Olmes et de s clubs limitrophes de l'Aude, pour leur permettre de travailler ensemble sur des rassemblements et compétitions pédagogiques. Des jeunes de ces clubs voisins seront intégrés dans les équipes et participeront au championnat départemental 2eme division.
- Des compétitions par équipe seront mises en place

VI. La communication, un moyen d'aider au développement de l'activité

Le comité doit communiquer autour de ses actions et projets. Il communiquera autour des animations et tournois des clubs de manière à en informer le plus grand nombre.

Le site internet sera développé ainsi que Facebook pour permettre une visibilité plus importante autour de la vie des clubs.

La situation sanitaire nous a permis de prendre conscience de l'importance de maintenir les moyens de communication à distance.

Le comité mettra en place pour ses réunions une solution en visioconférence de manière à permettre à ses membres et invités de pouvoir suivre les travaux en cas d'impossibilité de déplacement.

VII. L'évènementiel, vecteur de développement et de promotion du tennis

- Chaque année le comité départemental organisera une fête du tennis en faveur des écoles de tennis du département pour créer du lien, développer les relations entre associations et aider les clubs à la promotion de leurs actions.
- Le comité départemental organisera un T.M.C fédéral 8 ans, en concertation avec la ligue sur un week end et invite les enfants des écoles de tennis dans le cadre de la fête du tennis annuelle.

C. LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

- Le comité, en étroite collaboration avec le trésorier général de la ligue, présentera un budget en équilibre dans la mesure du possible, compte tenu des éventuelles difficultés des versements d'aides des partenaires institutionnels.
- Des aides sous forme de challenge seront provisionnées chaque année, afin de pouvoir aider les clubs ariégeois qui seront dans une logique de développement et de recherche de fidélisation.
- Le président et le comité directeur permettront aux salariés du comité d'être force de proposition et de travailler en responsabilité et en autonomie dans leur domaine respectif.

D. GESTION ET ADMINISTRATION

- Le comité directeur se réunira 4 fois par an.
- Les commissions se réuniront en fonction du programme et des missions pour lesquels ils assurent les missions qu'ils leur sont confiées.
-